

CONTRACTUEL·LES FORMATION SYNDICALE

Depuis de nombreuses années, le rectorat fait de plus en plus appel à nous, agents contractuels, pour jouer les variables d'ajustement dans les effectifs de l'Education Nationale.

Mais nous avons des droits !

De multiples questions peuvent se poser concernant notre statut : contrat, non-renouvellement, revalorisation, droits au chômage, cédésation, primes et indemnités, titularisation,...

Le SNES-FSU, syndicat majoritaire de la profession, est là pour y répondre, vous accompagner et vous conseiller.

A ce titre, un stage de formation dédié aux agent-es contractuel·les, néo recruté·es ou ayant de l'ancienneté, en CDD ou en CDI, est organisé le **10 novembre** prochain dans les locaux du SNES-FSU de Dijon.

La participation à ce stage est un droit et vous donne droit à une autorisation d'absence sans perte de salaire. Les stages syndicaux sont ouverts à toutes et tous dans la limite de 12 jours par an et par personne. N'hésitez pas !

Les frais de déplacement seront remboursés aux syndiqués.

La demande doit être déposée au moins un mois avant auprès du secrétariat de votre établissement, soit **le 10 octobre au plus tard**. Vous trouverez un modèle de courrier ci-après.

N'hésitez pas à y participer et à en parler à vos collègues contractuels.

Thomas VOLTERRANI
Professeur contractuel de technologie
Militant SNES-FSU en charge des non-titulaires



Du 1^{er} au 8 décembre,
▶ FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX ◀
avec les syndicats de la FSU



Coupon-réponse à renvoyer par mail à s3dij@snés.edu
(inscription également possible par l'espace Adhérent)

STAGE CONTRACTUELS DU 10 NOVEMBRE 2022

Je souhaite participer au stage de formation syndicale le jeudi 10 novembre à Dijon.

NOM : Prénom :

Téléphone : Email :

Discipline enseignée : Établissement :

Demande d'autorisation d'absence à déposer avant le 10 octobre dans votre établissement

NOM Prénom

Fonction

Établissement

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Dijon,

s/c de Monsieur/Madame le/la Proviseur(e)/Principal(e) du (nom de votre établissement)

Objet : Demande de congé pour formation syndicale

Conformément aux dispositions de la loi n° 82-997 du 23/11/1982 relative aux agents non-titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 10/11/2022 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Dijon.

Il est organisé par la section académique du SNES-FSU, sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).

A, le/...../.....

Signature